

Prenez une retraite progressive



Vous n'êtes pas prêt à prendre votre retraite? Vous pensez qu'il vous faut plus d'argent? Voyez pourquoi une semi-retraite pourrait vous convenir.

APRÈS AVOIR PASSÉ 21 ANS DANS LE DOMAINE DES COMMUNICATIONS à Montréal, Catherine savait que l'heure était venue d'explorer ce que la vie avait en réserve pour elle. Or, plutôt que de s'engager dans la voie traditionnelle vers la retraite, Catherine a préféré s'entendre avec son employeur pour aborder progressivement cette prochaine phase de sa vie. En fait, elle a bel et bien pris sa retraite, mais elle continue de travailler pour son employeur à titre de travailleuse autonome.

« J'adorais mon emploi et je n'étais pas encore prête à tout laisser tomber, nous explique Catherine. En travaillant à la pige, je peux continuer d'utiliser mes compétences dans un environnement qui me convient, tout en ayant la souplesse et le revenu requis pour prendre des pauses de temps à autre afin de faire du bénévolat ou de voyager. Franchement, je ne pourrais pas demander mieux! »

Le cas de Catherine n'est pas isolé. Au Canada, le nombre de personnes qui reportent leur départ à la retraite ne cesse d'augmenter depuis le milieu des années 1990¹. En janvier 2015, près d'un Canadien sur quatre âgé de 65 à 69 ans travaillait encore².

Toute la latitude voulue

Les travailleurs en âge de prendre leur retraite demeurent sur le marché du travail pour diverses raisons. Certains veulent rester actifs mentalement, maintenir des liens sociaux ou essayer quelque chose de nouveau, alors que d'autres ne sont tout simplement pas prêts pour la retraite.

Enfin, il y a ceux qui évoquent des raisons d'ordre financier. Leur revenu supplémentaire peut ainsi leur permettre de voyager, d'aider leur famille ou d'accroître leur épargne-retraite.

¹ www.carp.ca/2011/11/04/more-canadians-working-longer-into-retirement-years-statscan-says/

² Statistique Canada. Tableau 282-0001 – *Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le sexe et le groupe d'âge détaillé, non désaisonnalisées*, CANSIM (base de données).

Plusieurs options s'offrent à vous

Si vous songez à prendre votre retraite progressivement, vous aurez plus de plaisir si vous occupez un emploi qui est important à vos yeux et qui vous rend heureux. Posez-vous d'abord les questions suivantes :

- Quel type de travail voulez-vous?
- Combien de temps voulez-vous consacrer au travail?
- Voulez-vous acquérir de nouvelles compétences ou utiliser les vôtres?
- Quelle marge de manœuvre voulez-vous avoir?
- Voulez-vous travailler à votre compte ou pour quelqu'un d'autre?
- Combien d'argent devrez-vous gagner pour faire ce que vous voulez?

Voici quelques pistes à envisager si vous avez décidé d'opter pour une semi-retraite :

Gardez votre emploi, mais travaillez moins : Demandez à votre employeur si vous pouvez réduire vos heures de travail ou partager votre emploi avec un autre employé.

Faites de la consultation ou du travail à la pige : Vous pouvez ainsi participer à des projets et mettre à profit vos compétences, mais à vos conditions. Puisque votre employeur sait ce que vous pouvez faire, il pourrait être le client idéal pour vous.

Travaillez de façon saisonnière : Vous pourriez travailler dans une pépinière, être placier dans un stade ou un cinéma, faire des visites guidées ou occuper un emploi dans un commerce durant la période des Fêtes.

Rentabilisez vos compétences : La cuisine, la couture, le tutorat, l'entretien ménager, les cours de musique, le jardinage, les menus travaux, voilà autant de tâches pour lesquelles les gens sont prêts à payer... et il y en a plein d'autres! Si vous voulez tirer profit d'une compétence, faites-le savoir à vos amis, aux membres de votre famille et à vos collègues dès maintenant.

Faites du bénévolat : Consacrer du temps et de l'énergie à une association, un organisme de bienfaisance, un festival ou un événement particulier est une excellente façon de rencontrer des gens, de vous découvrir de nouveaux intérêts et de contribuer à l'essor de votre collectivité.

Consultez votre conseiller

Votre conseiller peut vous aider à faire la transition entre le travail à temps plein et la semi-retraite. Il peut en effet vous donner un coup de main pour gérer votre revenu et vous donner des conseils afin d'optimiser votre situation fiscale. ■



© 2015 Manuvie. Les personnes et les situations évoquées sont fictives et toute ressemblance avec des personnes vivantes ou décédées serait pure coïncidence. Le présent document est proposé à titre indicatif seulement. Il n'a pas pour objet de donner des conseils particuliers d'ordre financier, fiscal, juridique, comptable ou autre et les renseignements qu'il fournit ne doivent pas être considérés comme tels. Nombre des points analysés varient selon la province. Tout particulier ayant pris connaissance des renseignements formulés ici devrait s'assurer qu'ils sont appropriés à sa situation en demandant l'avis d'un spécialiste. Sauf erreurs ou omissions. La souscription de fonds communs de placement peut donner lieu au versement de commissions ou de commissions de suivi ainsi qu'au paiement de frais de gestion ou d'autres frais. Veuillez lire le prospectus des fonds avant d'effectuer un placement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur liquidative varie fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire. Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat et peut prendre ou perdre de la valeur. Le nom Manuvie, le logo qui l'accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

CS2516F AUTOMNE 2015

AVEC LES COMPLIMENTS DE :